

**Séance publique du 21 janvier 2008**

**Délibération n° 2008-4713**

commission principale : finances et institutions

commune (s) : Bron - Chassieu - Saint Priest

objet : **Acquisition de terrains de l'Etat anciennement affectés à la direction de l'aviation civile - Individualisation d'une autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 2 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de sa politique foncière, la direction du foncier et de l'immobilier travaille avec France domaine pour les acquisitions des terrains de l'Etat dans l'agglomération.

La Communauté urbaine est aujourd'hui intéressée par l'acquisition des terrains situés dans le périmètre de l'aéroport de Bron, sur les communes de Bron, Chassieu et Saint Priest.

Anciennement affectés à la direction de l'aviation civile, ces terrains permettront de confirmer la politique de réserve foncière menée par la Communauté urbaine sur son territoire.

La situation géographique de ces parcelles ainsi que leur accessibilité permettront d'offrir un poumon d'expansion pour les années futures, tant en terme d'activités économiques qu'en terme d'aménagement urbain et paysagé.

A plus court terme, il est aussi prévu de créer une aire d'accueil des gens de voyage à la limite des communes de Chassieu et de Saint Priest.

Ce tènement d'environ 230 000 mètres carrés sera acquis au prix moyen de 12 € le mètre carré, soit 2 800 000 €.

*Circuit décisionnel*: ce dossier a reçu un avis favorable du pôle finances et moyens le 18 décembre 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

**DELIBERE**

**Approuve** l'individualisation d'une opération acquisition de terrains de l'Etat par la Communauté urbaine à Bron, Chassieu et Saint Priest pour un montant de 2 800 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,